

Forages partout, démocratie nulle part

Lucie Sauvé

Numéro 794, janvier–février 2018

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/87167ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sauvé, L. (2018). Forages partout, démocratie nulle part. *Relations*, (794), 9–10.

frange gauche du NPD lors de la dernière course. Et comme Layton en 2003, Singh ne siège pas à titre de député à la Chambre des communes à Ottawa. Des militants du NPD n'ont pas tardé à faire des parallèles entre les deux et espèrent grandement que le nouveau chef bénéficiera d'un « effet Jack » d'ici les élections générales de 2019, qui lui permettrait de se faire connaître non seulement au Québec, mais aussi dans le reste du Canada en plus de l'Ontario. On retrouve d'ailleurs dans son entourage une partie de l'équipe de Jack Layton.

Cela dit, Jagmeet Singh n'a pas volé sa victoire: il est sorti vainqueur grâce à sa capacité d'attirer de nouveaux membres au NPD, qui ont voté pour lui. La course à la chefferie a permis au parti de tripler son membership, passant de 41 000 à 124 000 membres; l'équipe de Singh aurait à elle seule incité 47 000 nouvelles personnes à signer une carte de membre! Des 65 782 voix enregistrées lors du vote, 35 266 sont allées à Singh. En recueillant ainsi 53,8% des voix, le député ontarien a été élu dès le premier tour, loin devant son principal adversaire, Charlie Angus (19,4%).

Même s'il n'était pas le candidat appuyé par la frange la plus à gauche du parti, le député ontarien a tout de même présenté des politiques intéressantes durant la course: décriminalisation de toutes les drogues, fin des pratiques de profilage racial par la GRC, investissements massifs dans les services publics, etc. En présumant que la plupart des gens ayant voté pour lui sont de nouveaux membres, cela pourrait se traduire par un nouveau momentum pour le NPD. Si ce sont bel et bien ces politiques de gauche – et non seulement sa personnalité charismatique – qui ont mobilisé ses sympathisants, on pourrait s'attendre à une nouvelle « vague orange », mais cette fois clairement progressiste. Tout dépendra de la performance de Singh, de la circonscription dans laquelle il se présentera et de sa capacité à rallier le caucus à Ottawa pour lui donner une direction claire.

Les défis seront toutefois nombreux, particulièrement au Québec. Certes, Singh a du charisme et il se débrouille correctement en français. Mais pour y faire des gains importants, il devra convaincre les électeurs québécois de faire

abstraction de son turban, alors qu'on assiste à de nouvelles crispations sur les signes religieux, et leur démontrer qu'il comprend et partage les valeurs social-démocrates du Québec.

Gisèle Dallaire, la candidate du NPD dans la partielle de Lac-Saint-Jean en octobre dernier, a terminé troisième, derrière le Parti libéral et le Bloc, avec 12% des voix, alors qu'elle en avait obtenu 28% en 2015. Si cette partielle est venue trop tôt pour être considérée comme un véritable test pour Jagmeet Singh, elle indique néanmoins que le NPD aura fort à faire d'ici les prochaines élections générales. La bonne nouvelle pour Singh et son équipe, c'est qu'elles sont prévues pour octobre 2019 seulement. ☺

FORAGES PARTOUT, DÉMOCRATIE NULLE PART

Le projet de cadre réglementaire associé à la Loi sur les hydrocarbures est anachronique et méprisant à l'égard du mouvement écocitoyen.

Lucie Sauvé

L'auteure est directrice du Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement de l'UQAM et membre du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste au Québec

Le projet de cadre réglementaire accompagnant la Loi sur les hydrocarbures publié en septembre 2017 par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN) est conçu pour l'entreprise privée et calqué sur ses pratiques. Il permettrait des forages à 175 mètres des secteurs résidentiels, à 275 mètres des écoles, des garderies et des hôpitaux, à 60 mètres des parcs nationaux et sous le fleuve et les cours d'eau. Il se présente comme « un des plus rigoureux en Amérique du Nord », alors que plusieurs territoires se sont dotés de moratoires formels et que d'autres interdisent carrément la fracturation hydraulique (États de New York et du Maryland, ou

Avec la Catalogne!

Devant la répression infligée au peuple catalan par l'État espagnol depuis la tenue du référendum sur l'indépendance, le 1^{er} octobre 2017, une Coalition québécoise de solidarité envers la Catalogne a été créée le 2 novembre dernier. Formée par des organisations de la société civile québécoise et quatre partis politiques indépendantistes, la Coalition appelle l'Espagne à respecter le droit à l'autodétermination du peuple catalan, tout en condamnant les violences des forces policières espagnoles et les poursuites abusives auxquelles font face des membres du gouvernement catalan, incluant le président Carles Puigdemont lui-même, depuis la déclaration d'indépendance du 27 octobre. La Coalition entend également soutenir les efforts de reconnaissance de la nouvelle République catalane. Elle a tenu une première manifestation à Montréal le 18 novembre et invite les citoyens à signer sa déclaration au <<ccquebec.cat/solidarite>>.

Mobilisation contre le racisme

Le 12 novembre dernier, quelques milliers de personnes ont pris part à la grande manifestation contre la haine et le racisme dans les rues de Montréal. Elles répondaient ainsi à un appel lancé quelques jours plus tôt, et signé par plus de 170 organismes de la société civile québécoise, dénonçant la multiplication des discours et actes haineux ainsi que la montée de l'extrême droite au Québec. Le but de la mobilisation était également d'exprimer sa solidarité avec les personnes victimes de discriminations et de racisme. Rappelons que la Ligue des droits et libertés a fait paraître en septembre 2017 une brochure sur le sujet: *Le racisme systémique... parlons-en!* Voir <<liguedesdroits.ca>>.

encore la France, l'Allemagne, l'Écosse et l'Irlande, entre autres).

Pour légitimer les règlements annoncés, les élus évoquent la « science ». Pourtant les scientifiques ont appuyé de tout autres recommandations dans d'importants rapports récents, dont le rapport « Rebâtir le système énergétique canadien: vers un avenir sobre en carbone »

(Ressources naturelles Canada, 2016). Les promoteurs revendiquent quant à eux le développement économique, au moment où plusieurs grandes institutions financières internationales recommandent aux États de cesser d'investir dans le domaine décroissant des énergies fossiles. Par ailleurs, l'argument en faveur des hydrocarbures ne s'appuie sur aucune comparaison de coûts avec d'autres avenues de développement.

Pas étonnant que le nouveau ministre Pierre Moreau, qui a hérité de ce dossier l'automne dernier, ait tenté tant bien que mal de calmer le jeu devant le tollé qu'a soulevé l'annonce des règlements. Bien que ceux-ci s'inscrivent dans un programme d'«allègement réglementaire», il a voulu rassurer en affirmant qu'il s'agit de «rendre plus difficile l'exploitation des hydrocarbures parce qu'on est dans une période de transition» (*La Presse*, 18 octobre 2017). Il a aussi bien affirmé qu'il n'y aura pas de forage sans acceptabilité sociale; un principe explicite, en effet, sur le site du MERN. Toutefois, cela signifie que le lourd fardeau de la preuve retombe ainsi à nouveau sur le dos des citoyennes et des citoyens, alors que le caractère inacceptable du projet gazier et pétrolier au Québec a déjà été maintes fois démontré. Et on pourrait ainsi reprocher aux groupes citoyens contestant un projet d'être responsables des frais de dédommagement que l'État consentirait à verser aux entreprises –à même les fonds publics– pour l'abrogation des permis octroyés sans débat démocratique au cours des années 2000.

Le MERN a annoncé en septembre dernier un appel à «commentaires» d'une durée de 45 jours (prolongée depuis) sur les projets de règlements. Au moment de publier ce texte, les résultats de cette consultation n'étaient pas encore connus. On peut néanmoins déjà se demander à quoi auront servi les huit consultations majeures sur la question des hydrocarbures menées de 2010 à aujourd'hui (dont les audiences du BAPE et les Évaluations environnementales stratégiques). Qu'est-il advenu des rapports présentés lors de ces divers processus de consultation coûteux au cours desquels les organisations et des milliers de citoyennes et citoyens se sont investis avec rigueur, compétence et confiance, contribuant

largement à la construction du savoir sur les questions abordées et déployant un effort gigantesque face à un lobby de promoteurs fortunés qui exercent par ailleurs en toute légalité leur pouvoir d'influence?

Au terme de chacune de ces consultations gouvernementales (dont il faudra réaliser la synthèse), les auteurs des rapports ont exprimé des réserves pour le moins importantes sur le développement des hydrocarbures et ont recommandé de ne pas aller de l'avant sans précautions majeures. Or, avec l'annonce des règlements de l'automne dernier, on revient à la case départ. S'agit-il d'incompétence ou d'arrogance de la part des promoteurs de la sphère politico-économique? Plus que jamais mobilisés au sein d'organisations structurées, les citoyens dénoncent la complicité de l'État dans l'appropriation privée du bien commun (ressources, environnement, santé, économie, etc.) et résistent à l'instrumentalisation de la démocratie.

Mais pourquoi donc nos décideurs ont-ils osé produire de tels règlements? Pour éviter des poursuites de la part d'entreprises frustrées de ne pas pouvoir continuer à saccager? D'autres mesures seraient envisageables à cet effet. Alors serait-ce par complaisance envers une industrie dont plusieurs acteurs clés –rappelons-le– sont des transfuges de l'État et de la fonction publique? Cette industrie qui œuvre à rebours de la nécessaire transition écologique s'impatiente en effet d'avoir libre cours pour fracturer nos milieux de vie en vue d'un rendement qui pourtant, sans l'investissement direct et indirect de fonds publics, ne sera pas au rendez-vous. En témoignent entre autres les «dédommagements» accordés aux entreprises qui ont dû quitter l'irresponsable chantier d'Anticosti et qui pourront servir à financer les forages des mêmes promoteurs en Gaspésie et dans le golfe du Saint-Laurent.

Puisque, jusqu'à maintenant, les constats scientifiques et les préoccupations sociales n'ont pas été entendus à travers les créneaux de consultation publique et ceux de la politique parlementaire, quelles autres stratégies nous faudra-t-il maintenant déployer collectivement pour éviter le dérapage énergétique? ☺



Vandalisme à l'église des pères salésiens de Beit Jamal, en juillet 2017.
Photo: Patriarcat latin de Jérusalem

SITES CHRÉTIENS PROFANÉS EN ISRAËL

Les actes haineux anti-chrétiens ont été nombreux depuis quelques années, notamment à Jérusalem et dans les territoires palestiniens occupés. La réaction timorée des autorités inquiète.

Wadie Abunassar*

L'auteur est directeur du comité médias de l'Assemblée des évêques catholiques en Terre sainte

Ces dernières années, plusieurs attaques contre des lieux saints chrétiens ont été perpétrées en Israël et dans des territoires palestiniens occupés, notamment en Cisjordanie. Alors que l'on constatait une diminution de ces profanations depuis un an, une nouvelle attaque a touché les pères salésiens de Beit Jamal (à l'ouest de Jérusalem) en juillet 2017: des assaillants sont entrés par effraction dans le monastère et ont causé d'importants dégâts dans l'église.

En Israël, on qualifie ces attaques anti-chrétiennes de «mesures de rétorsion» (*price tag attacks*), à l'instar des profanations faites contre des sites sacrés musulmans. Des juifs radicaux s'en prendraient à des lieux sacrés non juifs en réaction